



HAL
open science

L'affaire Ferriot-Herriot, 1918-1919 : procès médiatique, procès politique

Yann Sambuis, Fabien Conord, Jean-Philippe Rey

► **To cite this version:**

Yann Sambuis, Fabien Conord, Jean-Philippe Rey. L'affaire Ferriot-Herriot, 1918-1919 : procès médiatique, procès politique. Guerre et Politique. Mélanges offerts à Gilles Vergnon, La Baume Rousse, 2022, 978-2-492896-08-08. hal-04654856

HAL Id: hal-04654856

<https://cnrs.hal.science/hal-04654856>

Submitted on 20 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'affaire Ferriot-Herriot, 1918-1919 : procès médiatique, procès politique

Yann Sambuis

Entre septembre 1918 et le printemps 1919, Edouard Herriot, maire de Lyon et sénateur du Rhône, est visé par des procédures portant sur de présumés détournements de fonds dans le cadre de la politique de ravitaillement de sa ville pendant la guerre. Montée de toutes pièces par ses adversaires locaux et nationaux, l'affaire est destinée à affaiblir le jeune leader radical-socialiste en s'attaquant à l'un des piliers de sa popularité locale et de sa carrière nationale en plein essor.

Derrière l'enquête sur la gestion municipale commencée en septembre 1918, les accusations du préfet Marty, fraîchement nommé, et les attaques de la presse nationale, ce sont de toute évidence les adversaires locaux – Victor Augagneur, prédécesseur déçu de n'avoir pu reconquérir le siège qu'il avait laissé à Herriot, accompagné de son bras droit Pierre Colliard, empêché de lui succéder en 1905 et désormais Ministre du Travail – et nationaux – le Président du Conseil Georges Clemenceau – qui sont à la manœuvre. L'affaire est politique, et c'est sur le terrain politique qu'Herriot réplique. Fort du soutien de son Conseil municipal, de la SFIO à l'opposition de droite modérée, le maire de Lyon somme, au Sénat, le gouvernement de s'expliquer, tout en ripostant par voie de presse. S'il obtient rapidement, dès le printemps 1919, l'arrêt des procédures, le procès a d'une certaine manière bien lieu : faute de tribunal c'est devant les élus de la République et dans la presse qu'Herriot plaide sa cause. Lavé de tout soupçon, le maire de Lyon en ressort renforcé, à la fois localement et nationalement : débarrassé d'un préfet hostile, il inflige à Victor Augagneur une défaite définitive lors des élections municipales de 1920, et accède dès la fin 1919 à la présidence de son parti, devenant de fait le chef de l'opposition à un Bloc national face auquel il a su démontrer sa capacité à défendre sa politique et ses actes lors des séances houleuses où l'affaire a été débattue au Sénat.

Caractéristique du détournement de l'outil judiciaire à des fins politiques par Clemenceau, cette affaire est aussi un moment charnière de la carrière d'Herriot. C'est à cet aspect que nous nous

intéresserons ici, en nous demandant comment ce procès politique et médiatique met en lumière l'épaisseur politique prise par Edouard Herriot à Lyon à l'issue d'une Première Guerre mondiale où sa pratique du *libéralisme contrôlé*¹ débouche sur une première réalisation de la *synthèse herriotiste*², et dans quelle mesure les manœuvres destinées à le fragiliser aboutissent au contraire à une consolidation de son pouvoir, illustrée par le soutien d'une large majorité des acteurs politiques et médiatiques lyonnais et de nombreux sénateurs de tous bords politiques.

Dans un premier temps, nous examinerons le contexte de l'affaire, la Grande Guerre étant marquée à la fois par une première coalescence des centres à Lyon, permise par la politique de ravitaillement d'Herriot, et par la convergence de ses rivaux nationaux et locaux lors des deux dernières années du conflit. L'affaire elle-même, ensuite, est constituée de deux volets distincts : une enquête judiciaire, de toute évidence orchestrée par les adversaires d'Herriot, et un procès qui, faute de tribunal, se tient dans la presse et les assemblées électorales locales et nationales. Enfin, nous nous intéresserons à la victoire obtenue par Herriot, à ses limites à court terme, et à ce qu'elle révèle de l'arrivée à maturité de l'herriotisme à Lyon.

Le contexte : libéralisme contrôlé, première coalescence des centres et convergence des rivalités politiques nationales et locales

Une politique de municipale pendant la guerre efficace qui rapproche pour la première fois Edouard Herriot et les élites modérées lyonnaises

Dès le début de la Grande Guerre, Herriot met en place une politique de ravitaillement³ de Lyon que Serge Berstein désigne sous le nom de « libéralisme contrôlé »⁴. Construite

¹ Serge BERSTEIN, *Édouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, p. 48.

² Bruno BENOIT, « Analyse de la synthèse herriotiste ou essai d'explication de la longévité politique d'Herriot à Lyon », *Cahiers de Rhône* 89, 1997, n° 19, pp. 71-83.

³ Cette politique a été l'objet d'une communication au colloque « Approvisionner en tant de crises », MISHA, Strasbourg, 31 mai 2021, reproduite sur notre carnet *Hypothèses* : Yann SAMBUI, « Le ravitaillement de Lyon pendant la Grande Guerre, laboratoire de la conception radicale-socialiste du libéralisme contrôlé », *Histoire(s) politique(s)*, <https://hipo.hypotheses.org/147>.

⁴ Serge BERSTEIN, *Édouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, p. 48.

progressivement et adaptée tout au long du conflit, cette politique mêle intervention publique, notamment par des achats directs de denrées par la municipalité, et recours aux acteurs privés, associés à la mairie au sein de commissions mixtes, ménageant les élites économiques modérées.

La Commission municipale de ravitaillement mêle représentants de la municipalité et des acteurs privés, avec pour but de fixer des prix « acceptés par les commerçants ⁵ ». En outre, la Foire de Lyon, créée en 1916 en collaboration avec la Chambre de Commerce de Lyon, est un « moment de réconciliation entre le politique et l'économique ⁶ », et Herriot n'hésite pas à solliciter des milieux catholiques coutumiers des œuvres de charité pour compléter le dispositif social mis en place par la mairie ⁷. Il autorise aussi pour la première fois au XX^e siècle les conseillers municipaux à accéder à la cérémonie du Vœu des échevins du 8 septembre ⁸. En contrepartie, tout le programme, y compris les mesures sociales s'inscrivant dans la lignée du socialisme municipal des années d'avant-guerre, est voté à l'unanimité ⁹.

Ces succès, notamment dans le domaine économique, Herriot entend ne pas les limiter à Lyon : il entreprend dès 1915 une tournée de conférences dans le pays, réunies en 1917 dans un ouvrage intitulé *Agir* ¹⁰. Dans ses Mémoires, il attribue à la fois à cette publicité donnée à son œuvre et à sa proximité avec le général Lyautey ¹¹ la proposition qui lui est faite par Aristide Briand d'entrer pour la première fois au gouvernement le 13 décembre 1916.

Des rivalités avec Clemenceau et Augagneur qui s'accroissent

C'est cette expérience ministérielle qui est à l'origine de l'inimitié entre Herriot et Clemenceau, qui se renforce lorsque celui-ci arrive au pouvoir.

⁵ Edouard HERRIOT, *Jadis, T. 2, D'une guerre à l'autre : 1914-1936*, Paris, Flammarion, 1952., p. 8.

⁶ Bruno BENOIT, *La Lyonnitude : dictionnaire historique et critique*, Lyon, ELAH, 2000, p. 64.

⁷ Bruno BENOIT, « Le maire et l'archevêque. L'exemple lyonnais des années 1912-1916 », Bruno DUMONS (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle : la cité réenchântée*, Grenoble, PUG Presses Universitaires de Grenoble, La pierre & l'écrit, 2010, p. 373.

⁸ *La semaine religieuse de Lyon*, 11 septembre 1914.

⁹ Voir par exemple, pour les premières mesures : AML, 1217WP176, Séance du 2 août 1914.

¹⁰ Edouard HERRIOT, *Agir*, Paris, France, Payot & Cie, 1917.

¹¹ Edouard HERRIOT, *Jadis, T. 2, D'une guerre à l'autre : 1914-1936, op. cit.*, p. 76.

Il prend en effet pour cible un jeune ministre chargé d'un portefeuille ingrat en temps de guerre, celui du ravitaillement, et fait partie des principaux contempteurs d'Herriot au Sénat, relayé à la Chambre par son lieutenant Louis-Lucien Klotz¹², et par la presse qui lui est favorable, à l'image du *Temps*, qui brocarde l'embonpoint d'un ministre chargé de mettre en place le rationnement¹³. A Lyon Victor Augagneur tente de profiter des critiques contre son successeur pour le fragiliser et préparer une reconquête de la mairie. Il s'en prend à Herriot devant le congrès républicain-socialiste du Rhône mais est isolé sur un échiquier politique local où, des radicaux aux socialistes, on tend plutôt à le défendre, à l'image de Marius Moutet, pourtant membre de l'opposition municipale, qui défend Herriot face aux attaques de Klotz à la Chambre¹⁴.

L'hostilité de Clemenceau à l'égard d'Herriot s'amplifie encore lorsque, Président du Conseil, il voit le sénateur-maire de Lyon prendre la défense de Louis Malvy et Joseph Caillaux, traduits devant la Haute Cour. C'est en effet Clemenceau qui, le 22 juillet 1917, accuse à la tribune Malvy d'avoir « trahi les intérêts de la France¹⁵ » par son pacifisme, provoquant sa chute en août avant de le faire traduire devant la Haute Cour à son arrivée à la présidence du Conseil en novembre. Il fait aussi arrêter, le 14 janvier 1918, Joseph Caillaux, partisan d'une paix blanche. Or dans les deux cas, Herriot manifeste publiquement son soutien aux accusés, allant même – mais c'est après l'affaire qui nous occupe ici – jusqu'à rendre visite à Malvy tout juste condamné dans le bureau du Sénat où il est détenu pour lui témoigner sa sympathie¹⁶.

Fin 1918, on peut donc conclure avec Serge Berstein qu'Herriot, confronté à l'opposition locale et nationale des clemencistes, « partage la plupart des préventions de la gauche contre [Clemenceau]¹⁷ » et ne s'en cache pas.

¹² Serge BERSTEIN, *Édouard Herriot ou la République en personne*, op. cit., p. 59.

¹³ *Le Temps*, 26 janvier 1917.

¹⁴ *Journal officiel de la République française (JORF)*, Débats parlementaires, Chambre des députés, 9 mars 1917.

¹⁵ *Ibid.*, Sénat, 22 juillet 1917.

¹⁶ Édouard HERRIOT, *Jadis, T. 2, D'une guerre à l'autre : 1914-1936*, op. cit., p. 119-120.

¹⁷ Serge BERSTEIN, *Édouard Herriot ou la République en personne*, op. cit., p. 62.

L’Affaire : détournement de l’outil judiciaire et procès politique et médiatique

Une enquête à charge montée de toutes pièces

Cette inimitié, Clemenceau et ses partisans la rendent bien à Herriot, qui écrit dans ses Mémoires :

« A la fin de la guerre, le gouvernement de M. Clemenceau me témoignait une vive malveillance que ravitaillaient avec soin certains députés lyonnais. J’ai dit parfois, en riant, que, dans cette période, j’avais été le seul mercanti poursuivi ¹⁸ ».

Un mercanti, c’est-à-dire un commerçant malhonnête, un profiteur de guerre. Le terme n’est pas innocent en période de rationnement. L’affaire qui éclate en février 1919 repose en effet sur la diffusion de « bruits malveillants [...] sur l’emploi des bénéfices réalisés à l’occasion des ventes municipales de charbon, de bois, de riz, de pommes de terre et de viande ¹⁹ », Herriot étant directement accusé dans *Le Temps* de « trafiquer ²⁰ ».

Un homme se cache derrière ces accusations : le préfet Antoine Marty, proche de Clemenceau, nommé à Lyon le 3 septembre 1918, dont *Le Temps* dit tenir ses informations. Dès son arrivée, il diligente une enquête sur un commerçant nommé Ferriot, ayant ponctuellement agi en tant qu’intermédiaire pour les commandes de denrées de la municipalité de Lyon, et accusé d’en avoir tiré des bénéfices illégalement ²¹. La quasi-homonymie avec le maire permet, dès la fin 1918, que se diffusent des rumeurs sur une enquête le visant, et le préfet lui-même fait pression sur le procureur chargé de l’enquête, au mépris de la séparation des pouvoirs, pour impliquer Herriot personnellement dans l’affaire ²². Marty, qui n’en est pas à son coup d’essai puisqu’il a fait conduire le même type d’enquêtes à charge à Marseille quelques mois plus tôt, voit ses accusations reprises tout au long de l’affaire par la presse clemenciste et le gouvernement.

¹⁸ Edouard HERRIOT, *Jadis, T. 2, D’une guerre à l’autre : 1914-1936, op. cit.*, p. 76.

¹⁹ *Le Progrès*, 9 février 1919.

²⁰ *Le Temps*, 10 février 1919.

²¹ *JORF*, Sénat, 11 février 1919.

²² Extrait de la déposition du procureur lu par Herriot, *JORF*, Sénat, 1^{er} avril 1919.

Un affrontement qui embrase la presse et les assemblées

Plus que devant la justice, c'est en effet dans la presse et dans les assemblées municipale et législatives que se joue, en deux temps, ce qui tient lieu de procès.

Si l'enquête est lancée dès septembre 1918, c'est en février 1919 qu'éclate l'affaire, à la fois à la Chambre, au Conseil municipal de Lyon et dans la presse. Lors de la séance de la Chambre du 6 février 1919, c'est le député socialiste Jean Voillot qui fait éclater l'affaire par un trait d'humour : alors que Pierre Laval interpelle le gouvernement sur les moyens mis à disposition des communes pour lutter contre l'inflation, il répond que le maire de Lyon a reçu « un juge d'instruction ²³ ». Le lendemain, le *Lyon Républicain* fait état de « rumeurs insistantes ²⁴ » sur une enquête qui viserait Herriot, et l'affaire est au cœur de la séance du Conseil municipal. Herriot, rebondissant sur l'intervention de Voillot la veille, s'en prend aux « membres du gouvernement [...] qui entretiennent les soupçons, qui alimentent la calomnie ²⁵ ». Il révèle aussi les pressions exercées sur les magistrats par le préfet pour « faire tomber le Maire de Lyon », à propos desquelles le Conseil vote à l'unanimité, sur la proposition du socialiste Emmanuel Lévy, un ordre du jour exigeant des sanctions ²⁶.

Ces demandes, Herriot choisit de les porter devant le Sénat. *Le Temps*, soutien de Clemenceau, publie le 10 février un article intitulé « Les généreuses imprudences de M. Herriot », relayant les accusations du préfet et accusant le maire de Lyon, devenu « épicier », de « trafiquer ²⁷ ». Le même jour, ce dernier attaque à la tribune la « police politique » dont il est victime de la part d'un préfet agissant en tant que « représentant du gouvernement » et dénonce « ce qu'il y a de plus odieux, [...] la collusion [...] entre l'administration et la justice ²⁸ ». Soutenu par des sénateurs de tout bords, Herriot, qui déplore de n'avoir toujours pas été interrogé dans une enquête qui le vise, obtient l'ouverture de deux autres enquêtes, cette fois officielles et

²³ *JORF*, Chambre des députés, 6 février 1919.

²⁴ *Lyon Républicain*, 7 février 1919.

²⁵ *Bulletin Municipal Officiel (BMO)*, Conseil municipal, 7 février 1919.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Le Temps*, 10 février 1919.

²⁸ *JORF*, Sénat, 11 février 1919.

publiques : l'une, de la Cour des Comptes, sur sa gestion municipale, destinée à le laver d'accusations qu'il sait calomnieuses ; l'autre, administrative, sur les éventuelles pressions exercées par le préfet sur les magistrats.

En apparence, la victoire est complète, d'autant que la presse lyonnaise soutient unanimement son maire, du très droitier *Nouvelliste* au *Progrès*, soutien habituel d'Herriot²⁹. L'hebdomadaire satirique *Guignol*, socialiste et hostile à Herriot au début du conflit, mais qui s'en est rapproché notamment en raison des succès de sa politique de ravitaillement, publie le 15 février deux articles sur l'affaire. L'un, illustré d'une caricature représentant l'affrontement entre Herriot et Marty armés d'épées de bois, proclame la fin de l'affaire³⁰. L'autre dresse un portrait très offensif du préfet « venu avec la « mission spéciale » de susciter des ennuis au maire de Lyon³¹ ».

Les conséquences : un renforcement de l'herriotisme lyonnais et un tremplin national

Une victoire en demi-teinte : abandon des enquêtes et enfouissement de l'Affaire

L'affaire n'est cependant pas terminée, et rebondit au printemps, avec une conclusion moins favorable à Herriot.

Alors qu'il s'inquiète de l'absence de nouvelles des enquêtes en cours, interpellant le ministre de l'Intérieur le 25 mars au Sénat, on lui promet une réponse lors de la séance du 1^{er} avril, en lui garantissant qu'aucun changement n'interviendra entre temps. C'est pourtant la veille, le 31 mars, que sont publiés au *Journal Officiel* les arrêtés remplaçant le préfet Marty, sans que cela ne soit présenté comme une sanction, et déplaçant les deux magistrats qui avaient dénoncé ses pressions, avec effet immédiat, l'un des deux étant muté à Limoges, ce qui ne laisse pas le

²⁹ Les éditions du 12 février du *Progrès*, du *Lyon Républicain* (centre-gauche), du *Salut Public* (centre-droit) et du *Nouvelliste*

³⁰ « La paix...z'à Lyon ? », *Guignol*, 15 février 1919.

³¹ « Profils Lyonnais : le préfet Marty », *ibid.*

moindre doute sur le caractère disciplinaire de la mesure ³². Le lendemain, Herriot s'indigne du non-respect de la parole donnée et du limogeage des deux procureurs victimes de pression au terme d'une enquête qui a été confiée à un agent du ministère de l'Intérieur nommé Constantin, qui était encore quelques mois plus tôt le subordonné du préfet Marty ³³.

En réponse, les ministres de l'Intérieur, Jules Pams, et de la Justice, Louis Nail, contre-attaquent. Ils louent l'attitude du préfet, dont seul le zèle, qui l'a conduit à enfreindre la loi en se rendant chez le procureur pour faire avancer l'enquête, est coupable. En outre, même si l'enquête de la préfecture s'arrête avec le départ de ses protagonistes, ils réitèrent tous deux les accusations de trafics illégaux. Pams, tout en rappelant qu'Herriot a été mis hors de cause, insiste sur la présence d'une lettre de sa main dans les dossiers saisis chez Ferriot, trafiquant condamné, et sur le laxisme avec lequel la mairie de Lyon a géré le ravitaillement. Nail affirme qu'Herriot s'est bien livré à des « trafics » avec « telle ou telle personnalité douteuse qui se pourrait trouver dans les services de la ville de Lyon ³⁴ », et que c'est lui qui instrumentalise l'affaire pour fragiliser des rivaux locaux dangereux en la personne d'Augagneur et Colliard, innocents des manœuvres dont on les accuse. Enfin, il laisse planer le doute sur la suite de l'affaire, en insinuant que les premières conclusions de l'enquête financière en cours, pourtant confidentielle, « laissent perplexe » sur la gestion du ravitaillement par Herriot, dont les protestations sur son innocence pourraient finir par être contredites.

Cette fois, la majorité refuse de désavouer le gouvernement, repoussant les ordres du jour radicaux et modérés sur le fond de l'affaire et se contentant de voter un texte proclamant la sympathie des sénateurs pour leur collègue Herriot et leur attachement à une justice indépendante ³⁵. C'est donc une victoire en demi-teinte qu'emporte le maire de Lyon, qui n'obtient finalement ni les excuses escomptées, que ce soit de la part du préfet, du gouvernement, qui persiste dans ses accusations, ou de ses adversaires locaux, ni un soutien franc et massif de la chambre haute. L'arrêt des enquêtes ne lui permet pas non plus de se laver

³² *Lyon Républicain*, 1^{er} avril 1919. C'est en effet en 1914 que la mutation à Limoges est choisie par le généralissime Joffre pour sanctionner les officiers jugés incompetents, donnant naissance en 1916 au verbe « limoger ».

³³ *JORF*, Sénat, 1^{er} avril 1919.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

définitivement des accusations de trafic, qui sont reprises par ses adversaires dans les années 1920³⁶.

Une consolidation de la stature d'Herriot à Lyon et en France

Si la victoire n'est pas totale au Sénat, les conséquences de l'affaire sont cependant très bénéfiques à Edouard Herriot notamment à Lyon, où le maire radical-socialiste a pu compter sur le soutien unanime des forces politiques et médiatiques.

Le 12 avril, au lendemain du débat au Sénat, *Guignol* représente en une le triomphe d'Herriot, sous le titre « Edouard le jouteur » (*Fig. 1*). Le maire y fait « boire la tasse » au préfet Marty au terme d'une passe de joute nautique, sport emblématique de Lyon, sous les applaudissements de Guignol et Gnafron, et avec, parmi les rameurs, le socialiste Emmanuel Lévy³⁷ : c'est toute la ville de Lyon qui lave l'affront face à l'envoyé du gouvernement qui avait remis en cause une politique de ravitaillement qui faisait sa fierté. Cette caricature illustre bien l'unanimité avec laquelle la presse lyonnaise soutient Herriot : aucun des quotidiens locaux ne relaie les accusations du gouvernement, et tous les contestent. C'est bien sûr le cas du *Progrès*, radical et socialiste, ou du *Lyon Républicain*, républicain radical, mais c'est aussi celui du *Salut Public*, modéré et favorable au gouvernement Clemenceau, et même du *Nouvelliste*, catholique et conservateur. Cette unanimité, on la retrouve au sein du Conseil municipal, où l'ordre du jour de soutien à son maire du 7 février 1919 est voté à l'unanimité, proposé par une SFIO souvent critique de la majorité radicale et soutenu par les élus modérés³⁸. Par sa gestion du ravitaillement, Herriot a su fédérer sa ville autour de lui.

A l'échelle nationale, le maire de Lyon retire aussi de l'affaire une visibilité qui confirme l'essor pris par sa carrière politique avec sa première expérience ministérielle en 1916. Bien qu'il soit son adversaire, le ministre de l'Intérieur Jules Pams le désigne ainsi comme « un des orateurs les plus brillants [du Sénat]³⁹ », et Herriot reçoit le soutien non seulement des radicaux, mais

³⁶ Un tract à ce sujet (ADR, 4M234) est diffusé à l'approche des élections législatives, en novembre 1919, et Augagneur revient régulièrement sur la gestion du ravitaillement dans la presse dans les années 1920.

³⁷ Dessin de L. Bonnard, *Guignol*, 12 avril 1919.

³⁸ *BMO*, Conseil municipal, 7 février 1919.

³⁹ *JORF*, Sénat, 11 février 1919.

aussi d'élus modérés, comme les sénateurs Léon Jenouvrier et Hyppolyte Simonet lors de la séance houleuse du 1^{er} avril, ou socialistes, comme le député Jean Voillot, qui révèle l'affaire par son intervention à la Chambre le 6 février 1919. Il s'impose ainsi comme un parlementaire de premier plan, à même de s'opposer frontalement au gouvernement et de susciter l'adhésion et la « sympathie » de ses collègues, comme le rappel l'ordre du jour voté par le Sénat à l'issue de la séance du 1^{er} avril ⁴⁰.

Conclusion

L'affaire « Ferriot-Herriot », telle que la désigne le maire de Lyon lui-même, illustre donc le tournant que constitue la Première Guerre mondiale dans sa carrière politique locale et nationale. Ce n'est en effet pas tant la victoire d'Herriot dans cette affaire qui entraîne des conséquences – même si une défaite, c'est-à-dire une condamnation pour corruption, en aurait à coup sûr eu de très lourdes – que sa capacité à l'emporter qui est révélatrice.

Le soutien de la ville à son maire, sans distinction d'appartenance politique, qui se traduit par l'unanimité du Conseil municipal et de la presse lyonnaise, tranche avec la situation d'avant-guerre. Les campagnes électorales des municipales de 1908 et 1912 et des cantonales de 1910 avaient ainsi vu les modérés s'en prendre frontalement au maire radical-socialiste, tandis que la SFIO avait refusé d'entrer dans le Bloc des gauches proposé par Herriot ⁴¹. La politique menée pendant la guerre, en apaisant les relations entre les « trois pouvoirs lyonnais » que sont l'Hôtel-de-Ville, la Chambre de Commerce et l'Archevêché ⁴², et en satisfaisant la gauche municipale par son caractère social, jette donc les bases de la *synthèse herriotiste* mise en évidence par Bruno Benoit ⁴³ et qui permet au maire de s'inscrire durablement à Lyon en

⁴⁰ *Ibid.*, 1^{er} avril 1919.

⁴¹ Voir à ce sujet le chapitre 2 de ma thèse, Yann SAMBUI, *Edouard Herriot et les forces politiques lyonnaises, 1904-1957*, thèse de doctorat sous la direction de Bruno BENOIT, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2021.

⁴² Bruno BENOIT, « Lyon, bastion de la centralité politique (1789-2009) », in François DUBASQUE et Eric KOCHER-MARBOEUF (dir.), *Terres d'élections: les dynamiques de l'ancrage politique: 1750-2009*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Histoire », 2014.

⁴³ Bruno BENOIT, « Analyse de la synthèse herriotiste ou essai d'explication de la longévité politique d'herriot à Lyon », *op. cit.*

s'appuyant sur un *trptyque centralité-modération-lyonnitude*⁴⁴. Si la *centralité* des radicaux au Conseil municipal est une réalité statistique, c'est sa *modération* qui rallie les élites catholiques et économiques à la politique d'Herriot pendant la guerre et lui permet d'être soutenu dans une affaire où il incarne pour la première fois une *lyonnitude*⁴⁵ illustrée par *Guignol*, qui en fait le champion de Lyon face au préfet, représentant d'un jacobinisme parisien honni à Lyon⁴⁶.

Herriot sort ainsi renforcé d'une affaire qui aurait pu mettre en péril sa carrière politique, qui révèle paradoxalement la solidité de son pouvoir local et lui offre une tribune nationale lui permettant de s'affirmer comme un grand orateur et un leader potentiel pour un parti radical qui en manque, et qui se divise sur la question du soutien à Clemenceau. Quelques mois plus tard, en septembre 1919, à deux mois d'élections législatives mal engagées, Edouard Herriot est ainsi élu, en son absence et à sa surprise, à la présidence de son parti, prenant la tête de l'opposition au Bloc national.

Ce texte a été publié dans Fabien Conord et Jean-Philippe Rey (dir.), Guerre et Politique. Mélanges offerts à Gilles Vergnon, La Baume Rousse, 2022, disponible chez l'éditeur : <https://labaumerousse.fr/produit/guerre-et-politique-melanges-offerts-a-gilles-vergnon/>

⁴⁴ Yann SAMBUIS, *Edouard Herriot et les forces politiques lyonnaises, 1904-1957, op. cit.*

⁴⁵ Bruno BENOIT, *La Lyonnitude, op. cit.*

⁴⁶ Bruno BENOIT, *L'identité politique de Lyon : entre violences collectives et mémoire des élites, 1786-1905*, Paris, France, L'Harmattan, Chemins de la mémoire, 1999.